

Politique de sélection pour les épreuves de paratriathlon élite ITU 2019 de Triathlon Canada

A. INTRODUCTION

Ce document établit les critères d'admissibilité et de sélection pour participer à tous les événements de paratriathlon élite 2019 de l'Union internationale de triathlon (ITU).

**** REMARQUE: Les politiques de nomination de Triathlon Canada pour les jeux d'envergure sont indépendantes du présent document, car la sélection n'est PAS déterminée par Triathlon Canada.**

**** Remarque: la politique de sélection de Triathlon Canada pour les épreuves test à Tokyo est indépendante de ce document.**

Triathlon Canada (TC) s'engage à sélectionner l'équipe la plus performante en utilisant des méthodes de sélection claires et conformes aux critères d'inscription de l'ITU. L'objectif principal est de remporter des médailles à tous les niveaux de compétition.

1. Le calendrier des événements de paratriathlon élite de l'ITU 2019 est en **Annexe 1**
2. La sélection selon les conditions de la présente politique ne qualifiera pas un athlète pour participer à un événement de l'ITU si l'athlète ne respecte pas les règles d'admissibilité de l'ITU applicables aux événements susmentionnés.
3. L'ITU détermine le quota maximal de places, conformément aux règles de qualification de l'ITU, pour tous les événements susmentionnés.
4. Triathlon Canada n'est tenu ni par la présente politique ni par l'ITU de sélectionner les athlètes pour combler une ou toutes les places du quota maximal alloué.
5. Cette politique peut être modifiée à tout moment par TC si la modification est jugée nécessaire en raison d'un amendement aux directives de l'ITU ou si elle doit être appliquée suite à la découverte d'une erreur de rédaction ou d'un oubli, ou pour toute autre raison déterminée par TC en fonction du meilleur intérêt de TC. TC ne peut être tenu responsable de quelque façon que ce soit à la suite d'une telle modification.
6. Les annexes, ainsi que tout autre document mentionnés dans le présent document, font partie intégrante de la présente politique de sélection.
7. L'athlète est responsable de lire et de comprendre la présente politique (ainsi que d'autres documents et / ou politiques à l'appui).

En premier lieu, pour plus de précisions concernant cette politique, les questions doivent être adressées au directeur de la haute performance.

Si un athlète se questionne toujours au sujet de l'application ou de l'effet de la politique (et d'autres documents et / ou politiques à l'appui), un avis juridique indépendant doit être sollicité.

B. CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Seuls les athlètes qui répondent aux conditions suivantes seront admissibles à être sélectionnés.

1. Critères d'admissibilité de l'ITU

L'athlète doit:

- a. respecter toutes les règles en vigueur de l'ITU concernant la citoyenneté, la représentation nationale et l'admissibilité;
- b. être citoyen canadien;
- c. compléter l'évaluation médicale préalable à la participation (EPP) de l'ITU avant de participer à un événement de l'ITU.
- d. satisfaire à toutes les exigences de classification conformément aux [règles de classification de l'ITU](#)

S'il y a le moindre doute quant à l'admissibilité à représenter le Canada, les athlètes doivent communiquer avec la directrice générale (PDG) de TC pour obtenir des précisions.

2. Critères d'admissibilité propres à Triathlon Canada

L'athlète doit:

- a. Être citoyen canadien;
- b. Être membre en règle d'un organisme provincial de sport pour le triathlon;
- c. Être membre en règle de Triathlon Canada;
- d. Détenir une carte de compétition internationale (CCI) de Triathlon Canada;
- e. Avoir soumis tous les temps de course et de natation approuvés tels que communiqués par Triathlon Canada;
- f. Avoir complété 80% des mesures quotidiennes sur Smartabase/Training Peaks;
- g. Être en bonne santé pour concourir conformément à la politique de préparation à la compétition de Triathlon Canada (voir l'Annexe A); et

- h. Participer pleinement avec Équipe Canada conformément à l'entente des athlètes de Triathlon Canada.

C. CRITÈRES DE SÉLECTION

Sous réserve du quota de participation, les athlètes admissibles seront sélectionnés par ordre de priorité en fonction des critères suivants:

- **Remarque:** Triathlon Canada placera tous les athlètes sélectionnés pour des places de quota sur la liste d'attente de l'ITU. La liste de départ finale est régie par les règles de l'ITU (y compris les substitutions, voir la section D)
 - **Remarque:** Triathlon Canada ne placera sur la liste d'attente les athlètes hors quota qu'APRÈS la publication de la liste de départ de l'ITU (* en attente de confirmation par l'ITU)
 - **Remarque:** Seuls les résultats de 2019 seront considérés pour la Grande finale mondiale de paratriathlon de l'ITU 2019
1. Les athlètes qui ont réalisé deux (2) podiums lors des épreuves de paratriathlon élite de l'ITU au cours des 12 derniers mois seront inscrits sur la liste d'attente de l'ITU.
 2. Les athlètes identifiés dans le programme Prochaine génération ou qui font partie de l'équipe nationale de développement de Triathlon Canada qui ont satisfait aux critères d'admissibilité de Triathlon Canada et de l'ITU.
 3. À la discrétion du directeur de la haute performance, les athlètes peuvent être placés sur la liste d'attente de l'ITU pour remplir les places de quota. Le directeur de la haute performance n'est pas obligé d'exécuter cette sélection.

Le choix discrétionnaire reposera sur, sans s'y limiter, les critères objectifs et subjectifs suivants (non classés par ordre de priorité).

- Résultats des épreuves de paratriathlon élite de l'ITU des saisons 2018 et 2019
- Données supplémentaires du profil de la médaille d'or
- Potentiel de l'athlète
- Initiatives stratégiques de Triathlon Canada visant à qualifier les athlètes pour les Jeux paralympiques

Remarque: Une inscription de Triathlon Canada ne garantit pas qu'un athlète se verra attribuer une place au départ, puisque l'ITU régit l'acceptation finale des athlètes.

D. ANNONCE DE L'ÉQUIPE (le cas échéant)

Triathlon Canada annoncera l'équipe une fois que la liste de départ de l'ITU sera officiellement confirmée.

E. COÛTS POUR L'ÉVÉNEMENT

L'athlète est responsable de tous les frais liés à l'événement, sauf indication contraire de Triathlon Canada. Si Triathlon Canada, en tant que fédération nationale du sport, gère la logistique d'un événement et les dépenses payées à l'avance, tous les coûts associés à la participation de l'athlète à l'événement seront facturés à l'athlète.

F. SUBSTITUTIONS

Conformément aux règles de l'ITU, une fois la liste de départ provisoire d'un événement de paratriathlon de l'ITU créée, une substitution peut être utilisée.

Triathlon Canada peut utiliser des substitutions pour s'aligner sur les priorités de sélection décrites à la section C.

G. CONDITIONS ET PROCÉDURES D'INSCRIPTION

1. Conformément aux règles de l'ITU, toutes les inscriptions d'athlètes aux épreuves sont régies par Triathlon Canada.
2. Tous les athlètes peuvent soumettre des **déclarations d'intérêt (DI)** pour les épreuves de Série mondiale de triathlon et de Coupe du monde dès qu'ils soumettent leur calendrier de course proposé dans Smartabase;
3. Triathlon Canada enverra un appel de **déclarations d'intérêt** concernant les événements à venir de l'ITU. L'appel pour les déclarations d'intérêt est envoyé par courrier électronique à tous les détenteurs d'une CCI 2019 de Triathlon Canada, ainsi qu'à chaque organisme provincial du sport de Triathlon Canada.
4. Tout athlète souhaitant participer à un événement de l'ITU doit soumettre sa déclaration d'intérêt via Smartabase au plus tard **45 jours avant le début de la course**. Chaque DI soumise générera un accusé de réception automatique. Si un athlète ne reçoit pas de réponse, il devra communiquer directement avec le bureau de Triathlon Canada.
5. L'ITU publie la liste de départ pour les épreuves masculine et féminine sur www.triathlon.org 32 jours avant l'événement en question. Les athlètes sont placés sur la liste de départ par l'ITU conformément aux règles de l'ITU de 2019.
6. L'ITU autorise chaque pays à effectuer des substitutions après la publication de la liste de départ, conformément à la section E.

H. CONDITIONS ET PROCÉDURES DE RETRAIT

Un athlète qui figure sur la liste de départ d'un événement de paratriathlon élite de l'ITU ou a une forte probabilité d'y figurer, doit informer Triathlon Canada de son intention de se retirer de la course **au plus tard 35 jours** avant le départ, sauf si une blessure ou des circonstances imprévues l'empêchent d'honorer son engagement à participer. Tout athlète qui omet de se

retirer d'une épreuve dans les délais impartis et qui ne peut fournir une justification suffisante pour le faire sera pénalisé en fonction des critères suivants:

Remarque: conformément aux règles de l'ITU, les retraits tardifs auront maintenant l'effet de RÉDUIRE le quota de participation de Triathlon Canada pour des épreuves ultérieures. Les sanctions suivantes correspondent à ces nouveaux enjeux.

- **Première infraction:** L'athlète reçoit une amende de 250 \$. Une fois l'amende payée en totalité, l'athlète n'est pas admissible aux deux prochains événements ET n'est pas admissible à la sélection automatique pour sa prochaine inscription.
- **Deuxième infraction:** L'athlète reçoit une amende de 500 \$. Une fois l'amende payée en totalité, l'athlète n'est pas admissible aux deux prochains événements ET n'est pas admissible à la sélection automatique pour sa prochaine inscription.
- **Troisième infraction:** L'athlète reçoit une amende de 750 \$. Une fois l'amende payée en totalité, l'athlète n'est pas admissible aux deux prochains événements ET n'est pas admissible à la sélection automatique pour sa prochaine inscription.

I. MODIFICATION DE LA POLITIQUE

Triathlon Canada se réserve le droit, dans certaines circonstances exceptionnelles, de modifier cette politique s'il le juge nécessaire, à son entière discrétion. Si cette politique est modifiée, Triathlon Canada publiera un avis sur son site Web annonçant les modifications.

Les circonstances exceptionnelles peuvent inclure, sans toutefois s'y limiter, les modifications aux règles de l'ITU, le manque de compétition à un événement de sélection, ou une mauvaise planification de tout événement de sélection par rapport à l'ensemble du programme de haut niveau de Triathlon Canada.

J. LANGUE

En cas de différence d'interprétation entre les versions française et anglaise de ce document, la version anglaise aura préséance.

K. PROCESSUS D'APPEL

Triathlon Canada est responsable de toutes les décisions concernant l'équipe. Pour cette raison, un athlète souhaitant porter en appel une décision en matière de sélection à une équipe doit suivre la politique d'appel de Triathlon Canada (voir le site Web de Triathlon Canada).

ANNEXE 1
CALENDRIER DE COMPÉTITION

- En cas de divergence, le [calendrier des événements de l'ITU](#) aura préséance.
- **TEXTE AFFICHÉ EN ROUGE** : Événements nationaux

DÉPART	NIVEAU	NOM DE L'ÉVÉNEMENT
Samedi 2 mars 2019	Coupe du monde de paratriathlon	Coupe du monde de paratriathlon de l'ITU 2019 à Devonport
Samedi 9 mars, 2019	Championnat continental	Championnats américains de paratriathlon CAMTRI 2019 à Sarasota
Samedi 18 mai 2019	Série mondiale de paratriathlon	Série mondiale de paratriathlon de l'ITU 2019 à Yokohama
Samedi 15 juin 2019	Coupe du monde de paratriathlon	Coupe du monde de paratriathlon de l'ITU 2019 à Besançon
Vendredi 28 juin 2019	Série mondiale de paratriathlon	Série mondiale de paratriathlon de l'ITU 2019 à Montréal
Samedi 13 juillet 2019	Coupe du monde de paratriathlon	Coupe du monde de paratriathlon de l'ITU 2019 à Magog
Jeudi 15 août 2019	Coupe du monde de paratriathlon	Coupe du monde de paratriathlon de l'ITU 2019 à Tokyo
Samedi 7 septembre 2019	Coupe du monde de paratriathlon	Coupe du monde de paratriathlon de l'ITU 2019 à Banyoles
Samedi 5 octobre 2019	Coupe du monde de paratriathlon	Coupe du monde de paratriathlon de l'ITU 2019 à Alanya
Samedi 19 octobre 2019	Coupe du monde de paratriathlon	Coupe du monde de paratriathlon de l'ITU 2019 à Funchal

ANNEXE 2 POLITIQUE D'APTITUDE À LA COMPÉTITION

INTRODUCTION

La présente politique a pour but de décrire les procédures d'admissibilité (déterminer l'aptitude à la compétition) qui seront utilisées par Triathlon Canada pour sélectionner les athlètes qui souhaitent participer à une compétition internationale.

L'objectif de la Politique d'aptitude à la compétition de Triathlon Canada est d'identifier et de soutenir les athlètes canadiens qui ont démontré leur capacité à gérer et surveiller de façon constante leur état de santé, à adopter un programme d'entraînement sécuritaire et efficace et à communiquer clairement et honnêtement leur état de santé actuel à Triathlon Canada, et à cibler les niveaux de compétition appropriés; le tout dans l'intention de poursuivre la progression vers un podium aux Jeux olympiques / paralympiques et aux Championnats du monde. Triathlon Canada évaluera chaque demande d'athlète individuellement.

DÉTAILS DE LA POLITIQUE

Conformément à la réglementation de l'Union internationale de triathlon (ITU), Triathlon Canada est le seul responsable de la validation et de la soumission des inscriptions des athlètes canadiens à la compétition internationale.

La démonstration de l'aptitude à la compétition n'est qu'une des nombreuses conditions d'admissibilité énoncées dans les documents sur les critères de sélection des événements individuels de Triathlon Canada. Les carnets d'entraînement à jour des athlètes et des entraîneurs, les programmes de suivi des athlètes de Triathlon Canada, le diagnostic / pronostic médical validé (par le biais du médecin de l'équipe de Triathlon Canada) et l'analyse de la performance des athlètes serviront à évaluer et à déterminer la préparation à la compétition d'un athlète. Le directeur de la haute performance de Triathlon Canada aura le pouvoir discrétionnaire unique de permettre ou de refuser l'inscription à un événement.

POUVOIR DE DÉCISION DE TRIATHLON CANADA

Toutes les questions concernant la nomination des athlètes à la compétition internationale sont sous l'autorité exclusive de Triathlon Canada. L'aptitude à la compétition sera déterminée en fonction qu'un athlète réponde à tous les critères suivants.

Critère 1: État de santé actuel de l'athlète

Afin que Triathlon Canada considère un athlète comme étant apte à la compétition, l'athlète doit fournir les éléments suivants à Triathlon Canada:

- 1.1 Un rapport médical indiquant que l'athlète est apte à la compétition émis par le médecin de l'équipe de Triathlon Canada ou d'un praticien de médecine et de science du sport approuvé par le médecin de l'équipe de Triathlon Canada;
- 1.2 Accès à un carnet d'entraînement et de suivi mis à jour et approuvé par Triathlon Canada;

Critère 2: Suivi quotidien et historique des athlètes

Pour être considéré comme apte à la compétition, l'athlète doit fournir ou démontrer les éléments suivants :

- 2.1 Avoir complété à 80% les outils de suivi quotidien approuvés par Triathlon Canada;
- 2.2 Ne pas manquer trois (3) jours consécutifs de suivi quotidien;
- 2.3 Respect total de la politique d'aptitude à la compétition de Triathlon Canada dans les demandes d'inscription antérieures;
- 2.4 Adoption et ajustement des principes d'entraînement et de compétition selon les meilleures pratiques pour réduire les blessures, tel que conseillé par les praticiens de médecine et de science du sport approuvés par Triathlon Canada;
- 2.5 Respect des protocoles de retour au jeu lors de blessures antérieures, telles que définies et décrites par les praticiens de médecine et de science du sport approuvés par Triathlon Canada et selon les directives du médecin de l'équipe d'Équipe Canada;
- 2.6 Une communication cohérente, claire et opportune des carnets d'entraînement des athlètes et de l'état de santé tel que demandé par Triathlon Canada.

Critère 3: Niveau de compétition

Pour être considéré comme étant apte à la compétition, l'athlète doit fournir ou démontrer les éléments suivants :

- 3.1 Un engagement à participer aux Championnats canadiens de Triathlon Canada;
- 3.2 Une progression des résultats à chaque niveau successif de compétition tel que défini par la voie vers le podium de Triathlon Canada;

- 3.3 La capacité d'obtenir un résultat parmi les dix (10) premiers à l'événement demandé en fonction des mesures de performance (performances antérieures, temps PMO à la course à pied et à la nage, qualité de la concurrence);
- 3.4 Un engagement à participer aux compétitions dans lesquelles Triathlon Canada a choisi un athlète pour concourir.